

Publiée le 7/09/2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230831-2023\_125-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
24.08.2023  
Date d'affichage  
24.08.2023

-----  
Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 32  
Titulaires 32  
Suppléants 0  
Pouvoirs 3  
**Votants 35**  
19h17 Arrivée titulaire +2  
Pouvoirs +1  
**Votants 38**  
  
**Quorum 20**

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h17), MM. Stéphane CASTEL (arrivée à 19h17), Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Jacques-Yves OUIIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : Mme de GIBON

### Délibération n° 2023 / 125

#### Objet : URBANISME / AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Convention d'assistance juridique

Afin de sécuriser les procédures liées à la compétence aménagement de l'espace de la CDC, il convient d'établir une convention d'assistance juridique avec le cabinet Juriadis. Cette convention en deux volets couvre à la fois une mission de conseil et veille juridiques (1500 € HT mensuels) et une mission de défense - contentieux (900 € HT mensuels).

M. le Président informe le conseil de l'avancement du dossier auprès du site de la sucrerie et de la modification du PLU de la commune.

Des élus questionnent le coût élevé des frais kilométriques prévus dans la convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la passation de la convention d'assistance juridique avec le cabinet Juriadis ;

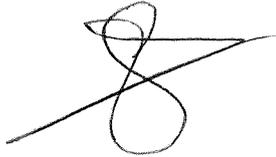
↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Mme de GIBON et Mme BAUGAS indiquent qu'une mise à jour payante pourrait être faite pour Cart@ds pour que les communes aient accès aux parcelles du cadastre sur le logiciel.

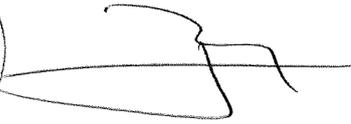
M. le Président précise que n'ayant pas connaissance de ce point, il va être étudié en interne.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Sophie de GIBON



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*